

UN LIBRARY

DEC 8 10/1

UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.5/XXVI/CRP.35
3 décembre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 81 de l'ordre du jour

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

La délégation de la République-Unie de Tanzanie propose d'insérer le texte suivant dans le rapport de la Cinquième Commission sur cette question :

"La Cinquième Commission, prenant note du paragraphe 63 du document A/8447/Rev.1, recommande que le Secrétaire général, avec la coopération et le concours du Directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, s'enquière de tous les aspects du fonctionnement des méthodes par lesquelles l'Agence internationale de l'énergie atomique finance certaines réunions et conférences de l'Agence tenues hors du Siège, et qu'il fasse rapport selon qu'il conviendra à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session sur l'utilisation éventuelle de ces méthodes pour des conférences et réunions analogues tenues par des organes de l'ONU hors du Siège."
